



Cautionnaire bail de location

Par **lachose**, le **08/01/2019** à **18:29**

Bonjour,

Mon fils s'est porté caution pour moi.

J'ai signé un bail 3/6/9. à compté du 20/12/2008.

J'ai déménagé le 18 mai 2018.

Mon propriétaire n'a pas redemandé la caution de mon fils à la fin de mon bail qui semble t-il s'est renouvelé de lui même par tacite reconduction.

Est-il toujours caution pour moi ? Nous avons un litige qui porte sur ma sortie du logement et je suis assignée au Tribunal d'Instance.

Merci à vous. Bien cordialement.